

L'an deux mille vingt-six, le treize avril, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Saint-Lary Soulan dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Saint-Lary Soulan, sous la présidence de **madame Ombeline Perez**, maire.

N° DEL-2026-67

OBJET :

Création d'un espace de stationnement privé.
Autorisation de signature à Mme. Sabrina Pons
DP 065.388.26-B0005

Nombre de membres ayant assisté à la séance : 12 + 2 procurations

Votes pour : 12
Abstention : 1 (*André Mir*)
Non-votant : 1 (*Ombeline Perez*)
Absent : 1 (*Thierry Dupont*)

Affiché à la porte de la mairie
le 16 avril 2026 selon le relevé
de décisions

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 avril 2026

Présents : MM. Ombeline Perez, Edwige Mieyan, Manuel Bernia, Sabrina Pons, Benoît Hinfray, Maryse Pomé, Yves Florence, Nicolas Herqué, Alexia Pons, André Mir, Raymond Campo, Fabienne Fourcade.

Absent : monsieur Thierry Dupont

Procuration de monsieur Yorick Sohm à monsieur Benoît Hinfray
Procuration de madame Marie-Hélène Lacaze à madame Maryse Pomé

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de **douze** et pouvant valablement délibérer, il a été, conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé **immédiatement** après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Madame Alexia Pons a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Madame le maire ne participe pas au vote et quitte la pièce.

Madame le premier adjoint informe le conseil municipal du **dépôt d'une demande préalable** par la **SCI PYR-N – M. Xavier De Le RUE**, dossier enregistré sous le **numéro DP 065.388.26-B0005**, en vue de la création d'un espace de stationnement privé situé route d'Autun 65170 Saint-Lary Soulan – Parcelles AH 158-division récente.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et en application de l'article L2122-18 du Code général des collectivités territoriales, **désigne madame Sabrina Pons** pour, une fois le dossier instruit, signer l'arrêté rejetant la demande préalable.

Ainsi fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme.
Fait à Saint-Lary-Soulan, le 13 avril 2026

L'adjoint au maire,



Edwige Mieyan